

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JUIN – 18H00

Présents : A. Peyle – P. Riot – A. Bertrand – J. Legay—Y.Ridoux—P.Haury—R.Rondot—C.Legay—
P.Guile-Daviot—O.Cojean

Absents excusés :

Secrétaire de séance : P.Guile-Daviot

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à 18h00.

M. Legay arrive à 18h20.

| | |
|--|---|
| Appel nominal des conseillers et désignation d'un secrétaire de séance | P.Guile-Daviot est désigné secrétaire de séance. Le Maire avait demandé que le Conseil se tienne à huis clos compte tenu des circonstances sanitaires. La motion est rejetée par 5 voix contre, 2 voix pour et deux abstentions, le Conseil est donc ouvert au public. |
| Approbation PV dernier CM | Après lecture, le Conseil Municipal signe la feuille de présence du jour. Le PV du Conseil Municipal du 23 mai 2020 est approuvé. |
| RAPPORT DU MAIRE | -Remerciement aux élus et bénévoles pour le travail effectué durant le confinement Covid-19. -Concernant la réouverture de l'auberge, le Maire indique qu'il souhaite qu'une solution soit trouvée très rapidement pour assurer le service de bar, de pain et d'épicerie aux habitants de la commune et aux touristes de passage. Chaque conseiller donne son avis sur le fonctionnement possible de la structure. Alain Bertrand fait lecture de la convention qui pourrait être proposée à l'association et donne les explications demandées. Le Maire propose que l'on vote pour ou contre la passation de la convention avec l'association Auberge Lieu de Vie et donc la reprise par cette dernière de l'Auberge de Châtelus. La motion est adoptée par sept voix pour, 2 voix contre et une abstention. |

-Le Garage de la commune est actuellement loué par un artisan, il serait rejoint par un confrère. Le loyer actuel n'a pas été revu depuis l'installation, il avait été minoré pour faciliter le démarrage de l'établissement.
La mairie souhaite que le loyer soit désormais de 600€ mensuels. Le nouveau bail sera établi par un notaire pour sécuriser les parties.

-Pétition des habitants de Clamont. Le Maire expose qu'il a reçu une pétition concernant la circulation excessive des motos dans le village de Clamont. Il en résulte bruit, pollution et perturbation du cadre de vie.
La Commission Travaux s'est réunie et a créé un panneau demandant aux motards de rouler au pas dans le village.
Le Maire va faire un courrier aux habitants.

DELIBERATIONS

CREATION D UN EMPLOI SAISONNIER DE SURVEILLANT DE BAIGNADE

N° D2020-06_35

| | |
|------------------------------|----|
| Membres du Conseil Municipal | 10 |
| Présents | 10 |
| Représentés | 0 |
| Votants | 10 |
| Exprimés | 10 |
| OUI | 10 |
| NON | 0 |

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un surveillant de baignade pour la plage de Châtelus, du 1^{er} juillet au 31 août 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE l'embauche d'un agent contractuel

AUTORISE le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

COUPES DE BOIS 2020 – FS BOISSIEUX

N° D2020-06_38

Le Maire donne lecture au Conseil municipal du prévisionnel 2020 prévus par l'Office national des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

| | |
|------------------------------|----|
| Membres du Conseil Municipal | 10 |
| Présents | 10 |
| Représentés | 0 |
| Votants | 10 |
| Exprimés | 10 |
| OUI | 10 |
| NON | 0 |

APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette en 2020 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes réglées) :

| Nom de la forêt | Numéro de parcelle | Surface à parcourir (ha) | Type de coupe | Destination de la coupe (vente ou délivrance) |
|-----------------|--------------------|--------------------------|---------------|---|
| FS BOISSIEUX | 16A | 17.47 ha | amélioration | Vente |
| FS BOISSIEUX | 16B | 0.75 ha | amélioration | Vente |

Destination de la coupe :

vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

N° D2020-06_36

| | |
|------------------------------|----|
| Membres du Conseil Municipal | 10 |
| Présents | 10 |
| Représentés | 0 |
| Votants | 10 |
| Exprimés | 10 |
| OUI | 10 |
| NON | 0 |

Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la charge de travail supportée par le secrétariat de Mairie, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de Mme Jennifer Letemplier de 14h à 22 h.

Le Conseil Municipal approuve la proposition du maire et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget.

ATTRIBUTION D UNE PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19 AUX AGENTS MUNICIPAUX

N° D2020-06_39

Le Maire informe le Conseil Municipal que le décret 2020-570 du 14 mai 2020 instaure le versement d'une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1000 euros en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, du 24 mars au 10 juillet 2020.

| | |
|------------------------------|----|
| Membres du Conseil Municipal | 10 |
| Présents | 10 |
| Représentés | 0 |
| Votants | 10 |
| Exprimés | 9 |
| OUI | 9 |
| NON | 1 |

Le Maire propose que cette prime soit d'un montant maximum de 750 euros et versée en une seule fois en juillet 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les propositions et autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.

QUESTIONS DIVERSES

1 / Jérôme LEGAY suggère qu'il serait intéressant pour la Municipalité d'établir un lien avec les représentants de l'Etat au niveau départemental et régional, ainsi qu'avec la gendarmerie de Bourganeuf.

2 / Philippe RIOT suggère qu'afin d'éviter toutes dégradations ou actes de vandalisme, il serait souhaitable que la clé de l'église reste en mairie et qu'une petite affiche soit placardée sur la porte de cette église informant de la possibilité de retirer cette clé en mairie.

3 / Avec l'ouverture du terrain de camping, il serait souhaitable que le pré se trouvant en dessous ce camping soit fauché.

4 / Prévoir une date pour rencontrer les éleveurs de moutons du village de Laleuf, afin de définir certaines dispositions pour la mise en place d'une convention gagnant-gagnant. Le vallon des six fontaines étant gracieusement mis à la disposition des éleveurs par la Municipalité, afin de faire pâturer des moutons.

5 / En ce qui concerne la chaufferie, il serait urgent de prendre contact avec la compagnie d'assurances afin de revoir le contrat actuel et de faire un avenant pour modifier les garanties.

6 / Philippe GUILLE-DAVIOT suggère que suite à un différent avec un habitant du village de Montsergue à propos de l'élagage par la commune d'une haie qui débordait sur la chaussée et posait des problèmes de visibilité, il pourrait être utile de rencontrer le propriétaire afin de trouver un éventuel arrangement avant procès.

7 / Philippe GUILLE-DAVIOT suggère qu'il serait urgent de clarifier la situation dans le village nommé Chez Theveny. En effet, un chemin communal a été fermé par des riverains, ce qui pose problème aussi bien aux agriculteurs qui souhaitent utiliser ce chemin pour des raisons professionnelles, que pour les promeneurs et habitants de ce village.

8 / Jérôme LEGAY suggère que dans le but d'informer et de faire découvrir plus en profondeur la commune aux nouveaux élus, il serait intéressant de remettre à chaque conseiller un petit dossier comprenant les informations indispensables à leur fonction (plan des villages, documents comptables, etc...)

- Informations diverses :

1 / Alain PEYLE fait remarquer que contrat de travail de Madame Magalie RENAULT, en remplacement de Madame Sarah LEITH épouse SERAPHIN, actuellement en disponibilité, sera prochainement à proroger.

2 / La réunion de réception des travaux auberge/ chaufferie / fondation, est prévue pour le jeudi 2 juillet 2020.

3 / Philippe RIOT nous informe que Madame Emilie LANSADE, actuellement salariée de la bibliothèque, quittera ses fonctions, à sa demande, au 31 août 2020.

4 / Résiliation convention obsolète de l'Auberge CONVENTION TRIMESTRIELLE MUNICIPALITE-ASSOCIATION AUBERGE LIEU DE VIE Comme il l'a été mentionné en préambule, la signature de cette nouvelle convention annule et remplace la précédente.

La séance est levée à 22h45.